

**COMPTE-RENDU DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 FEVRIER 2005**

Présidence de Monsieur Philippe HOUILLON, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Gérard SEIMBILLE – Mme Annick DUPAQUIER – M. Pascal BOURDOU - Mme Christiane FRANCHETTE - Mme Claude VALANTIN – M. Marc FARGE - Mme Dominique TOURNAIRE - Mme Noëlle GRIMBERT - M. Jean-Paul NOWAK - Mme Marie-Christine MOIRET-VAUDON – M. Yannick BETHERMAT – Mme Emmanuelle JOLY – Mme Armelle LEGRAND-ROBERT - Mme Dominique ALLAIRE - Mme Hélène BRUN – Mme Karine BUSZKA – Mme Christiane REYMOND
M. Gilles MARTIN – Mme Nicole LE LOCH – Mme Marie-Christine MARÇOT – Mme Patricia COLIN.

M. Christian MONGONDRY est arrivé à 21 h 05.

MEMBRES ABSENTS :

M. Emmanuel SIOU - M. Emmanuel PEZET.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. François DI GIAMBATTISTA – M. Vincent NOLIN.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : (en vertu de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme Stéphanie VON EUW a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE.
M. Jean-Claude FISCHER a donné pouvoir à Mme Dominique TOURNAIRE.
Mme Monique LEFEBVRE a donné pouvoir à Mme Emmanuelle JOLY.
M. Didier ROCA a donné pouvoir à Mme Annick DUPAQUIER.
M. Patrick VARAUT a donné pouvoir à M. Philippe HOUILLON.
M. Jean-Michel ROLLOT a donné pouvoir à Mme Nicole LE LOCH.
M. Alain DUMEZ a donné pouvoir à M. Christian MONGONDRY.
M. Jean-François LEVEQUE a donné pouvoir à Mme Patricia COLIN.

DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Patricia COLIN est désignée en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2005

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 27 janvier 2005.

Les dossiers ci-après ont été soumis au préalable à l'avis des commissions municipales.

ADHESION DE LA COMMUNE DE BOISEMONT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AVENANTS RELATIFS AUX DECHETS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

2- **ADOpte** les avenants qui ont pour objet d'étendre à la commune de Boisemont les dispositions d'une part de la convention du 15 mars 2004 relative aux modalités de participation des communes au financement du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés, d'autre part, de la convention du 15 mars 2004 relative à la mise à disposition des services de collecte sélective des emballages ménagers recyclables, des déchets fermentescibles et des déchets verts,

3- **AUTORISE** le Maire à signer chacun de ces avenants.

FINANCES – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE L'ASSOCIATION AVICENNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ACCORDE la demande de remise gracieuse de l'association Avicenne pour un montant de 2 545 euros.

FINANCES – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE SUITE AU CAMBRIOLAGE DU MINI-CLUB DES CORDELIERS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ACCORDE la demande de remise gracieuse du régisseur pour un montant de 152,05 euros.

CONVENTION AVEC LA C.A.F. RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIERE POUR LES TRAVAUX DANS LES CRECHES : REHABILITATION DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL POUR ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA C.A.F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- **ACCEPTTE** les termes de la convention à intervenir entre la Ville et la caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise,

2- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la Caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise.

FINANCES – COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL – COLLECTE SELECTIVE 2005

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** le montant de contribution de la ville de Pontoise au compte d'exploitation prévisionnel 2005 - Collecte sélective,
- 2- **DIT** que la dépense de 231 269 € sera inscrite au BP 2005, imputation : nature 611 fonction 812.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- **DETERMINE** ainsi qu'il suit, les fonctions essentiellement itinérantes pour lesquelles les agents sont autorisés à utiliser leur véhicule personnel, pour les besoins du service à l'intérieur de la commune résidence administrative, compte tenu de leurs déplacements réguliers et fréquents entre différentes structures de la ville :
 - Psychologue
 - Psychomotricien
 - Médecin
 - Responsables des crèches
 - animateurs permanents de centre de loisirs et des activités périscolaires
 - Agents d'entretien des bâtiments communaux
 - Educateurs d'activités physiques et sportives
 - Responsable de la centrale d'achat
- **DECIDE** de verser aux agents exerçant ces fonctions itinérantes au prorata du temps de présence, en compensation des frais de déplacements à l'intérieur de la commune pour les besoins du service quel que soit le mode de transport utilisé (transport en commun ou véhicule personnel) une indemnité forfaitaire annuelle fixée à :
 - 36 % de l'indemnité forfaitaire maximum annuelle de 198.18 € au 01/01/2000 jusqu'à 350 km par an.
 - 63 % de cette indemnité annuelle de 351 km à 1000 km par an.
 - 100 % de cette indemnité annuelle pour plus de 1000 km par an.Cette indemnité n'est pas cumulable avec d'autres indemnités ayant le même objet et suit les revalorisations légales.
- **DIT** que la dépense sera inscrite au BP 2005, chapitre 011 article 62 51.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE L'HERMITAGE TROISIEME PARTIE PROGRAMME 2005 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **EMET** un avis favorable sur les travaux proposés d'enfouissement des réseaux basse tension, France Télécom et éclairage public entre le n° 33 et le n° 55 de la rue de l'Hermitage,
- 2- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions afférentes,

- 3- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions et participations auprès du Conseil Général du Val d'Oise et du Syndicat Départemental d'Electricité relatives à l'enfouissement des réseaux au titre du programme 2005,
- 4- **DIT** que la dépense en résultant sera inscrite au BP 2005.

REHABILITATION DE LA MAISON DE QUARTIER DES LOUVRAIS – LOT RAVALEMENT – SIGNATURE DU MARCHE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **AUTORISE** le Maire à signer le marché ravalement avec la société MONTI pour un montant de 79 926,35 € HT,
- 2- **INDIQUE** que les dépenses afférentes à ces marchés sont prévues au budget communal.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER DE PONTOISE

Jean-Michel ROLLOT, Gilles MARTIN, Nicole LE LOCH, Marie-Christine MARÇOT, Patricia COLIN et Jean-François LEVEQUE ne prennent pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

DESIGNE Madame Armelle LEGRAND-ROBERT en remplacement de **Madame Karine BUSZKA**, en qualité de déléguée du conseil municipal au conseil d'administration du Centre hospitalier de Pontoise.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AQUAREL

Jean-Michel ROLLOT, Gilles MARTIN, Nicole LE LOCH, Marie-Christine MARÇOT, Patricia COLIN et Jean-François LEVEQUE ne prennent pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

DESIGNE Madame Marie-Christine MOIRET-VAUDON en remplacement de **Madame Claude VALANTIN**, en qualité de déléguée du conseil municipal au conseil d'administration de l'Association AQUAREL.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DANS LE CADRE DU PROJET EDUCATIF LOCAL (PEL)

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** la démarche du Projet Educatif Local,
- 2 **APPROUVE** l'assistance de l'AFC-IFAC pour l'élaboration du projet,
- 3- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 7 000 € auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2004 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire quitte la salle afin de procéder au vote du compte administratif du budget principal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (19 voix pour, 8 abstentions : Jean-Michel ROLLOT, Alain DUMEZ, Gilles MARTIN, Nicole LE LOCH, Christian MONGONDRY, Marie-Christine MARÇOT, Patricia COLIN, Jean-François LEVEQUE)

1- **ADOpte** le Compte Administratif - Budget Principal de l'exercice 2004 arrêté comme indiqué ci-après :

Budget principal

- Compte administratif

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Réalisations	Dont rattachements	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses 2004	31 179 460,43 €	2 614 078,65 €	9 394 156,78 €	5 423 521,73 €
Recettes 2004	36 073 275,70 €	117 442,18 €	8 392 370,83 €	3 694 815,71 €
RÉSULTAT 2004	4 893 815,27 €		- 1 010 766,92 €	- 1 728 706,02 €
Résultat clôture 2003	2 294 588,21 €		-3 051 236,31 €	
Résultat clôture 2004	7 188 403,48 €		-4 062 003,23 €	

2 – **CONSTATE** la conformité des résultats budgétaires de l'exercice 2004 du Compte Administratif – Budget Principal – avec ceux du compte de gestion du Receveur Municipal pour ledit exercice, à savoir :

- Compte de gestion

	Résultat clôture 2003	Dépenses nettes 2004	Recettes nettes 2004	Résultat Exercice 2004
Investissement	- 3 051 236,31 €	9 394 156,78 €	8 383 389,86 €	-1 010 766,92 €
Fonctionnement	6 882 599,61 €	31 179 460,43 €	36 073 275,70 €	4 893 815,27 €

FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET PRINCIPAL 2004

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (30 voix pour, 1 abstention : Gilles MARTIN)

DECIDE d'affecter partiellement un montant de 5 790 709,25 € du résultat au compte 1068 de la section d'investissement "excédent de fonctionnement capitalisé" et de reporter le solde soit 1 397 694,23 € en fonctionnement.

FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2005 – BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (23 voix pour, 7 voix contre : Jean-Michel ROLLOT, Alain DUMEZ, Nicole LE LOCH, Christian MONGONDRY, Marie-Christine MARÇOT, Patricia COLIN, Jean-François LEVEQUE – 1 abstention : Gilles MARTIN)

ADOpte le Budget Primitif de l'exercice 2005, budget Principal, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses réelles	Recettes réelles	Dépenses réelles	Recettes réelles
OPÉRATIONS RÉELLES 2005	12 455 600,90 €	8 543 033,10 €	32 145 004,90 €	36 057 572,70 €
	Dépenses d'ordre	Recettes d'ordre	Dépenses d'ordre	Recettes d'ordre
OPÉRATIONS D'ORDRE 2005	238 232,32 €	4 150 800,12 €	4 150 800,12 €	238 232,32 €
	Dépenses totales	Recettes totales	Dépenses totales	Recettes totales
TOTAL BP 2005	12 693 833,22 €	12 693 833,22 €	36 295 805,02 €	36 295 805,02 €

FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2004 – BUDGET DES PARCS DE STATIONNEMENT

Monsieur le Maire quitte la salle afin de procéder au vote du compte administratif du budget des parcs de stationnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (26 voix pour, 1 abstention : Gilles MARTIN)

1- **ADOPTÉ** le Compte Administratif du Budget annexe du service des Parcs de Stationnement de l'exercice 2004 arrêté comme indiqué ci-après :

Budget annexe des parcs de stationnement

● Compte administratif

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	Réalisations	Dont rattachements	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	371 199,54 €	98 578,68 €	76 428,77 €	48 500,38 €
Recettes	398 901,27 €	0	341 516,00 €	
RÉSULTAT DE CLÔTURE	27 701,73 €	98 578,68 €	265 087,23 €	48 500,38 €

2 - **CONSTATE** la conformité des écritures du compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2004 – Budget annexe du service des parcs de stationnement avec celles du Compte Administratif – Budget annexe du service des parcs de stationnement – pour le même exercice, à savoir :

● Compte de gestion

	Résultat à la clôture Exercice 2003	Part affectée à l'investissement	Résultat Exercice 2004	Résultat de clôture Exercice 2004
Investissement	325 474,27 €		- 60 387,04 €	265 087,23 €
Fonctionnement	199 716,63 €		- 172 014,90 €	27 701,73 €

FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET DES PARCS DE STATIONNEMENT 2004

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (30 voix pour, 1 abstention : Gilles MARTIN)

DECIDE de reporter 27 701,73 € en exploitation.

FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2005 – BUDGET DES PARCS DE STATIONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (30 voix pour, 1 abstention : Gilles MARTIN)

ADOPTE le Budget Primitif de l'exercice 2005, budget annexe des parcs de stationnement, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	Dépenses réelles	Recettes réelles	Dépenses réelles	Recettes réelles
OPÉRATIONS RÉELLES 2005	538 799,23 €	379 914,23 €	391 020 €	549 905 €
	Dépenses d'ordre	Recettes d'ordre	Dépenses d'ordre	Recettes d'ordre
OPÉRATIONS D'ORDRE 2005	1 405 €	160 290 €	160 290 €	1 405 €
	Dépenses totales	Recettes totales	Dépenses totales	Recettes totales
TOTAL BP 2005	540 204,23 €	540 204,23 €	551 310 €	551 310 €

FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2004 – BUDGET DE LA FOIRE SAINT-MARTIN

Monsieur le Maire quitte la salle afin de procéder au vote du compte administratif du budget de la foire Saint-Martin.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (26 voix pour, 1 abstention : Gilles MARTIN)

1- ADOPTE le Compte Administratif du Budget annexe de la Foire Saint Martin de l'exercice 2004 arrêté comme indiqué ci-après :

Budget annexe de la Foire Saint-Martin

● Compte administratif

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	Réalisations	Dont rattachements	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	141 996,59 €	89 473,93 €	2 261,99 €	21 229,68 €
Recettes	214 162,55 €		781,77 €	
RÉSULTAT DE CLÔTURE	72 165,96 €		- 1 480,22 €	- 21 229,68 €

2 – CONSTATE la conformité des écritures du compte de gestion pour l'exercice 2004 – Budget annexe du service de la Foire Saint-Martin avec celles du Compte Administratif – Budget annexe du service de la Foire Saint-Martin – pour le même exercice, à savoir :

● Compte de gestion

	Résultat à la clôture Exercice 2003	Part affectée à l'investissement	Résultat Exercice 2004	Résultat de clôture Exercice 2004
Investissement	- 31 222,11 €		29 741,89 €	-1 480,22 €
Fonctionnement	36 551,70 €	31 517,88 €	67 132,14 €	72 165,96 €

FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET DE LA FOIRE SAINT-MARTIN

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (30 voix pour, 1 abstention : Gilles MARTIN)

DECIDE d'affecter partiellement un montant de 22 709,90 € de ce résultat au compte 1068 de la section d'investissement "autres réserves" et de reporter le solde soit 49 456,06 € en exploitation.

FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2005 – BUDGET DE LA FOIRE SAINT-MARTIN

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (30 voix pour, 1 abstention : Gilles MARTIN)

ADOPTÉ le Budget Primitif de l'exercice 2005, budget annexe de la Foire Saint Martin, arrêté comme suit :

- 50 000 € en opérations réelles section d'investissement
- 165 700 € en opération réelles section d'exploitation

	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	Dépenses réelles	Recettes réelles	Dépenses réelles	Recettes réelles
Opérations réelles 2005	50 000 €	22 709,90 €	165 700 €	192 990,10 €
	Dépenses d'ordre	Recettes d'ordre	Dépenses d'ordre	Recettes d'ordre
Opérations d'ordre 2005		27 290,10 €	27 290,10 €	
	Dépenses totales	Recettes totales	Dépenses totales	Recettes totales
TOTAL B.P. 2005	50 000 €	50 000 €	192 990,10 €	192 990,10 €

NOTE D'INFORMATION

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, ENTRE LE 21 JANVIER ET LE 11 FEVRIER 2005

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé des décisions prises par le Maire, dans le cadre de la délégation de compétence au titre de l'article L.2122-22 :

DECISION N° 1/2005

Convention de prestation de service avec l'Association des Attelages du Val de Viosne.
Dépense : 1 200 € TTC.

DECISION N° 2/2005

Passation d'un marché public pour l'étude d'intégration urbaine et paysagère d'un projet de parking souterrain en cœur de ville historique, avec le groupement solidaire BECARD & PALAY/TRANSITEC.
Marché conclu pour un montant forfaitaire total de 37 434,80 € TTC.

DECISION N° 3/2005

Contrat d'engagement pour l'animation de la chandeleur pour les Seniors, le jeudi 10 février 2005, avec l'association "PLAY UP".
Dépense : 400 €.

DECISION N° 4/2005

Contrat d'engagement pour l'animation des galettes des rois pour les Seniors, le jeudi 13 janvier 2005, avec l'association "PLAY UP".

Dépense : 400 €.

DECISION N° 5/2005

Passation d'un marché public pour les travaux de retrait d'amiante à la maison de quartier des Louvrais, avec la société DI ENVIRONNEMENT.

Montant du marché : 20 915,17 € TTC.

DECISION N° 6/2005

Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association "FIVA PRODUCTION" dans le cadre des représentations du spectacle de conte "Il y a un monde ailleurs" le 11 mars 2005.

Dépense : 3 405 €.

DECISION N° 7/2005

Convention de mise à disposition, pour l'association "LES RESTAURANTS DU CŒUR" des locaux de l'ancienne mercerie situés au 20 Hauts de Marcouville.

Mise à disposition à titre gracieux.

DECISION N° 8/2005

Contrat d'achat de prestation de service avec l'association L'ARTISANAT DES MENTEURS dans le cadre de l'animation de deux séances de contes "Miam Miam contes à musiques" le samedi 11 décembre 2004 à la bibliothèque annexe des Louvrais et le mercredi 15 décembre 2004 à la bibliothèque Guillaume Apollinaire de Pontoise.

Dépense : 440 €.

DECISION N° 9/2005

Convention n° 00516449 de mise à disposition d'emballages pour oxygène grande ALTOP L50 et acétylène grande ALTOP avec la société AIR LIQUIDE.

Dépense : 722,00 € TTC.

DECISION N° 10/2005

Convention n° 03164415 de mise à disposition d'emballages de gaz ARCAL 21 grande bouteille L50 avec la société AIR LIQUIDE.

Dépense : 294,00 € TTC.

DECISION N° 11/2005

Passation d'un marché public pour la réalisation d'une étude à caractère juridique et économique sur la définition d'un mode de réalisation d'un parc de stationnement souterrain en centre-ville historique et du mode de gestion du stationnement de surface et en ouvrage, avec le cabinet DROIT PUBLIC CONSULTANTS.

Marché conclu pour un montant forfaitaire initial de 18 239,00 € TTC pour la tranche ferme.

Marché conclu pour un montant forfaitaire initial de 13 754,00 € TTC pour la tranche conditionnelle n° 1.

Marché conclu pour un montant forfaitaire initial de 23 023,00 € TTC pour la tranche conditionnelle n° 2.

DECISION N° 12/2005

Passation d'un contrat de mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé pour les travaux de restauration du clocher de l'église Notre-Dame, avec le cabinet ARCHITECTES ET INGENIEURS.

Montant forfaitaire des honoraires : 5 426,73 € TTC.

DECISION N° 13/2005

Convention n° 05/08 avec l'Association de Protection Civile de Cergy-Pontoise et ses Environs (APCCPE) pour assurer la mise en place d'un dispositif préventif de premiers secours lors des vœux du Maire aux personnalités et à la population le vendredi 14 janvier 2005.

Décision sans incidence financière.

DECISION N° 14/2005

Avenant n° 3 au contrat de mise à disposition d'un logement au profit de M. Bruno CHEVALLIER, et de l'avenant n° 2 référencé par décision municipale n° 139/2004.

Recette mensuelle de 311,99 € du 1/01/05 au 31/12/05.

DECISION N° 15/2005

Avenant n° 1 au contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mlle Christelle ANGINOT.

Recette mensuelle de 311,99 € du 15/02/05 au 31/12/05.

DECISION N° 16/2005

Avenant n° 1 au contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mme Joëlle OLIVEIRA.

Recette mensuelle de 493,50 € du 15/02/05 au 31/08/05.

DECISION N° 17/2005

Avenant n° 1 au contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mme Véronique BIGARD.

Recette mensuelle de 375,04 € du 1/01/05 au 31/12/05.

DECISION N° 18/2005

Avenant n° 1 à la convention relative à la compensation de titre de transport des personnes âgées de plus de 60 ans avec la STIVO.

Dépense totale de 126,50 € TTC par carte.

DECISION N° 19/2005

Contrat d'engagement pour le spectacle de Pascal Sevrain avec Show Vision le jeudi 3 mars 2005, destiné aux Seniors de la ville de Pontoise.

Dépense de 1 588 € dont 20 euros de frais de dossier et une gratuité pour l'animatrice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 25.

Affiché le :

Philippe HOUILLON
Maire de Pontoise